



Pôle emploi et statut étudiant

Par cleomathe

Bonjour à tous,

Voici très rapidement mon problème : j'ai été au chômage pendant 1 an mais après avoir passé un concours, je reprends mes études dans quelques jours. Ma formation durera 6 mois. Je suis actuellement en train de finir mon inscription administrative et je rencontre quelques problèmes, c'est pourquoi je me tourne vers vous.

J'ai ouvert des droits au chômage jusqu'en février 2015 et n'ayant aucune rentrée d'argent, quittant Paris pour une autre ville, je suis allée voir ma conseillère pôle emploi afin de savoir s'il existait une quelconque aide pour les demandeurs d'emploi en reprise d'étude. Elle m'a dit qu'il n'y en avait pas mais que je pouvais conserver mes aides de retour à l'emploi en continuant à cocher la petite case « je suis toujours à la recherche d'un emploi » lors de mon actualisation chaque mois, et non « je suis en formation ». Cela me semble étrange ; y a-t-il des exceptions ? une certaine souplesse ? une tolérance de pôle emploi ?

Quoique ce soit, je suis embêtée pour l'affiliation à la sécurité sociale. Actuellement je dépends toujours de la cpam, mais je sais bien que la sécurité sociale étudiante est obligatoire (j'ai moins de 28 ans). Pareil pour la CAF, je me suis évidemment déclarée comme étudiante.

D'abord est-ce légal de conserver ses allocations avec la reprise d'étude ? Cette hétérogénéité des statuts est-elle ennuyeuse ? N'y aura-t-il pas un problème si je suis considérée comme étudiante pour la Sécu et la CAF et chômeuse pour Pôle Emploi ?

Merci pour vos réponses !
Cordialement,
Cléo